

# Enquête sur la superficie et le rendement des pommes de terre

## Juin 2013

Ce document est **CONFIDENTIEL** une fois rempli.

If you would prefer an English version of this questionnaire, please check

Veillez inscrire votre adresse électronique.

Adresse électronique  
C0009

**Au besoin**, veuillez corriger les renseignements de l'étiquette d'adresse dans les cases ci-dessous pour l'exploitation principale et sur la page suivante pour les exploitants (en caractères d'imprimerie, S.V.P.).

Nom légal (s'il y a lieu)  
C0001

Nom opérationnel (s'il y a lieu)  
C0002

Adresse (rue et numéro)  
C0004

Ville  
C0005

Province/territoire  
C0006  Code postal  
C0007

Pays  
C0053

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19. EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.*

#### But de l'enquête

L'enquête a pour but de fournir les renseignements nécessaires à une estimation de la production de pommes de terre aux niveaux national et provincial. Ces estimations seront utilisées par des associations de producteurs, des ministères gouvernementaux et par d'autres organisations. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

#### Confidentialité

##### Vos réponses sont confidentielles.

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

#### Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

#### Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

#### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec l'organisme statistique de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi qu'avec le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan Ministry of Agriculture et the British Columbia Ministry of Agriculture and Lands.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Veillez retourner votre questionnaire rempli **d'ici une semaine** par télécopieur au **1-888-883-7999** ou par la poste à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Réception Centrale – SC-0505  
150, promenade Tunney's Pasture, Ottawa (Ontario) K1A 0T6  
Si vous avez des questions, veuillez téléphoner au **1-800-565-1685**.



